



**Direction cantonale
de la mensuration officielle**

DIAE - DCMO
Quai du Rhône 12
Case postale 36
1211 Genève 8

**Aux Ingénieurs Géomètres Officiels et
Autres spécialistes en mensuration**

Circulaire d'information n° 4 / 2005

N/réf. : LNI/csc

Genève, le 27 septembre 2005

**Concerne : Type de papier pour les dossiers de mutations
Transformation MN03 ↔ MN95**

Messieurs,

Suite à la dernière séance DCMO – AGG, il a été convenu que le **papier d'archive** certifié ISO 11108 sera utilisé pour les tableaux de mutations, selon les modalités suivantes :

- pour les dossiers juridiques et les dossiers de cadastration d'objets immatriculés seuls le tableau de mutation et l'extrait du plan du Registre foncier seront imprimés sur du papier d'archive ; si l'extrait dépasse le format A3, du papier ordinaire peut être utilisé ;
- pour les PPE, tout le dossier est imprimé sur du papier d'archive à l'exception de la liste de coordonnées.

Après consultation auprès de Monsieur Jean-Baptiste Grisoni, directeur et conservateur du Registre foncier, les plans de servitudes doivent également être imprimés sur le papier d'archive ; si le plan de servitude dépasse le format A3, du papier ordinaire peut être utilisé.

Ce type de papier est vendu actuellement par l'entreprise PRIME FINE PAPER (<http://www.primefinepaper.com>).

Les dossiers de mutation et plans de servitude **établis à partir du 1^{er} novembre 2005** devront utiliser ce type de papier.

Transformation MN03 ⇔ MN95, Fineltra

Comme annoncé dans la circulaire n° 2 de 2005, je vous invite à une séance d'information dont le thème principal sera :

TRANSFORMATIONS MN03 ⇔ MN95

Cette séance aura lieu **le jeudi 10 novembre 2005 à 10h** à la salle de conférence GALILEO.

Je vous remercie de votre attention et vous présente, Messieurs, mes salutations distinguées.

Laurent NIGGELER
Directeur
Géomètre cantonal